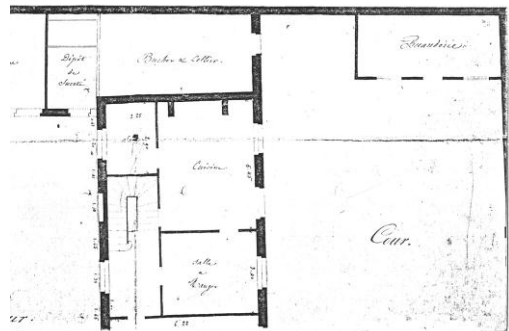
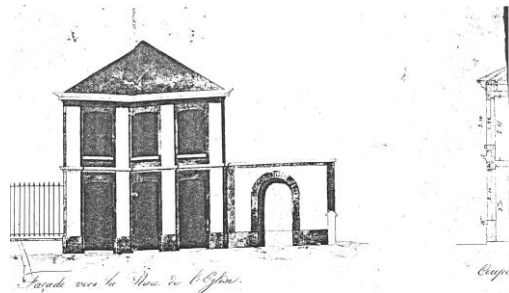
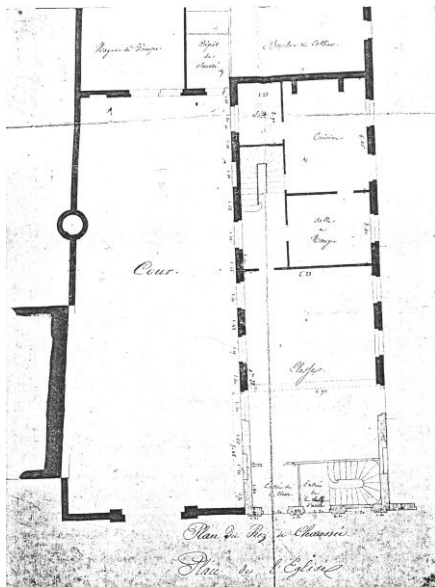


1853

La première « maison d'école »

De

Saint Étienne du Rouvray



Production de l'Atelier Histoire-Patrimoine

Centre Socio-culturel Georges Désiré de Saint Étienne du Rouvray

Novembre 2010

Faut-il croire qu'avant Jules Ferry et ses lois (1881) sur la scolarité laïque, obligatoire et gratuite, tous les Stéphanois étaient analphabètes ? Non, bien sûr ! Faut-il penser que tous bénéficiaient des bienfaits de l'instruction ? Pas davantage, hélas.

La réalité est très contrastée et l'idée même de la nécessité de l'instruction a bien du mal à se faire un chemin, en France et dans notre cité.

Avant 1833 : au hasard de l'enseignement religieux et de l'initiative privée

Si l'on (1) constate une augmentation constante du nombre de personnes qui savent signer leur nom (sur les registres d'église, avant la Révolution, puis sur les registres de délibération du Conseil municipal— *Illustration 1*), ceci ne doit pas masquer la difficulté pour un grand nombre, parmi les plus modestes, d'accéder à l'instruction.

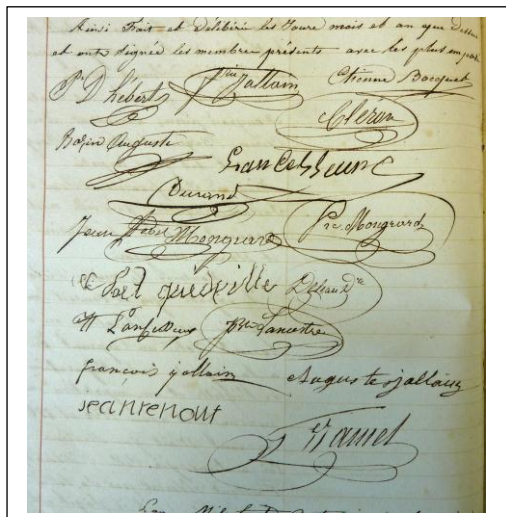


Illustration 1 – Des signatures lors d'une séance qui réunit le Conseil municipal et « les plus imposés de la commune ». Même en 1860, certaines sont encore bien hésitantes... et, parfois, le « savoir » s'arrête à la signature.

Au 18^{ème} siècle, le petit Stéphanois qui a le droit à l'instruction, se « fait sonner les cloches » pour aller en classe, ou plus précisément (1) le vicaire (l'adjoint du curé) doit signaler ainsi le début et la fin des cours en 1743.

Arrive la Révolution, et ses idées généreuses ! Et l'on envisage la création d'une école ... dans le canton d'Oissel (dont dépend alors Saint Etienne du Rouvray)... à Oissel ! Trottez petits Stéphanois !

Reste l'initiative privée. Des maîtres reçoivent à domicile et à titre onéreux, quelques élèves. On trouve ainsi entre 1804 et 1814 un certain M. Darré auquel succède un M. Bottin...

Vers 1830, trois maîtres privés (MM. Dieppedalle, Ridou, Bottin) se partagent, chez eux, la clientèle... de garçons !

1833 : la Loi Guizot et le principe de l'école communale

En 1833, la Loi Guizot qui oblige les communes de plus de 500 habitants à avoir une école communale qui puisse accueillir des enfants indigents... enfin quelques-uns ! Le Conseil municipal freine des quatre fers : trop peu d'enfants indigents, paraît-il ; on se contente de subventionner le maître qui obtient les suffrages des membres du Conseil, quand bien même ses capacités semblent laisser à désirer. Parfois les trois...

Mais il faut appliquer la Loi ! Qui a aussi prévu la création d'un Comité Local de l'Instruction Primaire (*Illustration 2*), où siègent en particulier le Maire (nommé par le Préfet), le Curé ... et quelques notables. Il va veiller au recrutement d'un maître unique et au bon fonctionnement de l'école ; il jouera un véritable rôle d'inspection dans la classe en interrogeant les enfants avant de décerner les prix... car il y aura des prix !

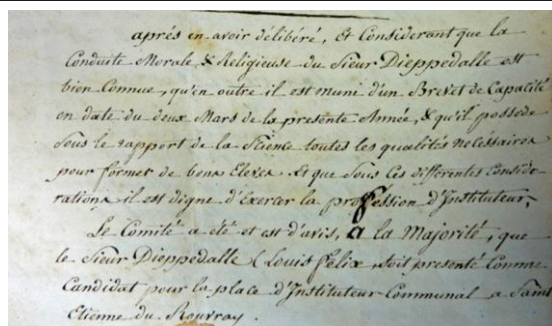
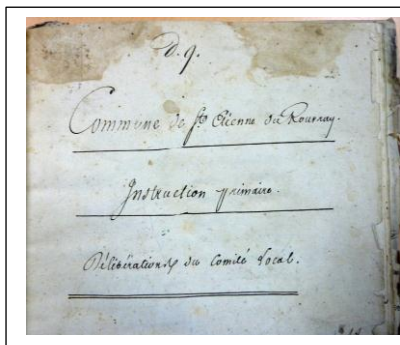


Illustration 2 – Le registre tenu par le Comité Local d'Instruction primaire (de 1835 à 1850)

Le Comité vérifie entre autres les... qualités morales des maîtres. Ici, le 14 mars 1836, celle de Félix Dieppedalle qui sera quelque temps l'instituteur communal.

École communale, certes, mais

- ni gratuite : le maître vit surtout de la « rétribution scolaire » que doivent verser les parents chaque mois (somme variant selon que l'on apprend à lire, à écrire ou compter !) et d'un « fixe » versé par la Mairie avec l'obligation, en contrepartie, de recevoir quelques « élèves indigents » dont la liste est arrêtée par le Conseil Municipal

-ni obligatoire : va en classe qui veut, qui peut !

-ni laïque : les contenus correspondent aux normes royales et religieuses et... c'est le curé qui propose au Conseil Municipal la liste des « élèves indigents » à recevoir gratuitement !

Cette école communale fonctionne dans une maison louée par la Mairie, sans doute la Grande Rue (rue Gambetta actuelle).

Et les filles ? Jusqu'en 1840, les filles sont reçues à l'école de garçons... en veillant soigneusement à éviter la mixité ! Une certaine Mme Rispal leur apprend les travaux d'aiguille... mais pas question de la considérer comme une institutrice, d'ailleurs "Une institutrice n'est pas indispensable pour la commune" dit le Conseil municipal ! Quant à la qualité de l'école ? Les garçons vont pour la plupart à l'école gratuite de Saint-Sever.

Un maître est bientôt destitué, le nombre d'élèves fond comme neige au soleil, d'autant plus que les religieuses ont pris en main les filles. Il faut mettre de l'ordre et trouver un instituteur compétent.

1840 : Un maître compétent – Pierre-Stanislas Mouquet

C'est fait avec l'arrivée de Pierre-Stanislas Mouquet (il enseignera jusqu'en 1868 et sera plus tard Adjoint au maire (*Illustration 3*); une rue porte son nom dans le quartier de « La Plante ») qui va progressivement regagner la confiance des Stéphanois en leur école communale.



Illustration 3 – La signature de M. Mouquet devenu, plus tard, adjoint au maire

Il reste maintenant à donner un cadre décent à cet enseignement. Il faut une école communale digne de ce nom. La salle de classe que l'on utilise est dangereuse d'accès, n'a que 2,2 mètres de haut, et ni « lieux d'aisance », ni cour de récréation !!

Mais comme en même temps, le Conseil municipal ne dispose pas non plus d'un lieu adéquat pour se réunir, il faut une Mairie à la ville de Saint Etienne du Rouvray ! Les deux opérations vont être menées de pair, et c'est vers la réalisation d'une mairie-école (2) que l'on s'oriente.

Il n'est pas question de construire, mais d'acheter et d'aménager une maison qui puisse remplir la double fonction. C'est que ni la population de Saint Etienne du Rouvray, ni la municipalité ne sont bien riches !

Dès 1843, des démarches auprès d'une Mme Brière sont abandonnées. Il faudra l'indemniser pour le contretemps. Vers 1850, l'achat de la propriété d'un M. Mongrard est envisagé. Sans suite.

Pendant ce temps... le Comité Local d'instruction Primaire continue ses tournées d'inspection. Il constate l'exiguïté des locaux, tant chez les garçons que pour les filles accueillies par les religieuses, prend les mesures nécessaires lors de « l'épidémie cholérique »... et sur recommandation du curé, tance les enfants qui manquent la messe le dimanche !

Pendant ce temps... en 1850, les habitants demandent une école communale gratuite... ce que rejette le Conseil municipal.

1853 : Enfin une école digne de ce nom !

Enfin, on trouve, en 1851, avec la propriété de Constant Letellier, sise sur la place de l'église (Voir le Plan, *Illustration 4*), le bâtiment qui va permettre de donner à la commune de Saint Etienne du Rouvray à la fois une mairie et une école (de garçons !) dignes de ce nom.

Il faut encore les autorisations préfectorales, faire les plans d'aménagement, obtenir des subventions, et lancer un emprunt.... Ensemble de procédures que l'on retrouvera bien souvent par la suite !

Le 31 décembre 1852, les plans sont dressés. On logera la (les) classe (s), la Mairie, et, au fond de la cour, les pompes à feu ... et même le « Local de sûreté » (traduisez : la prison ! pas pour les enfants !)- *Illustration 4*

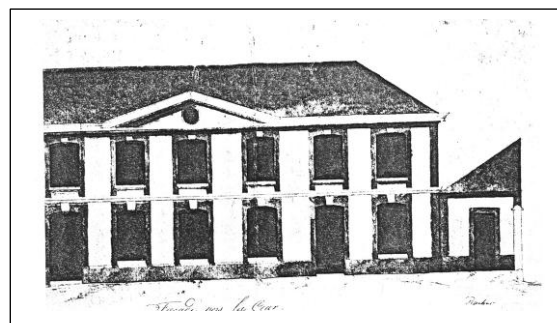
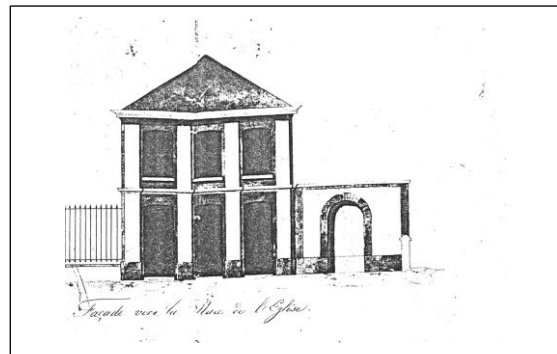
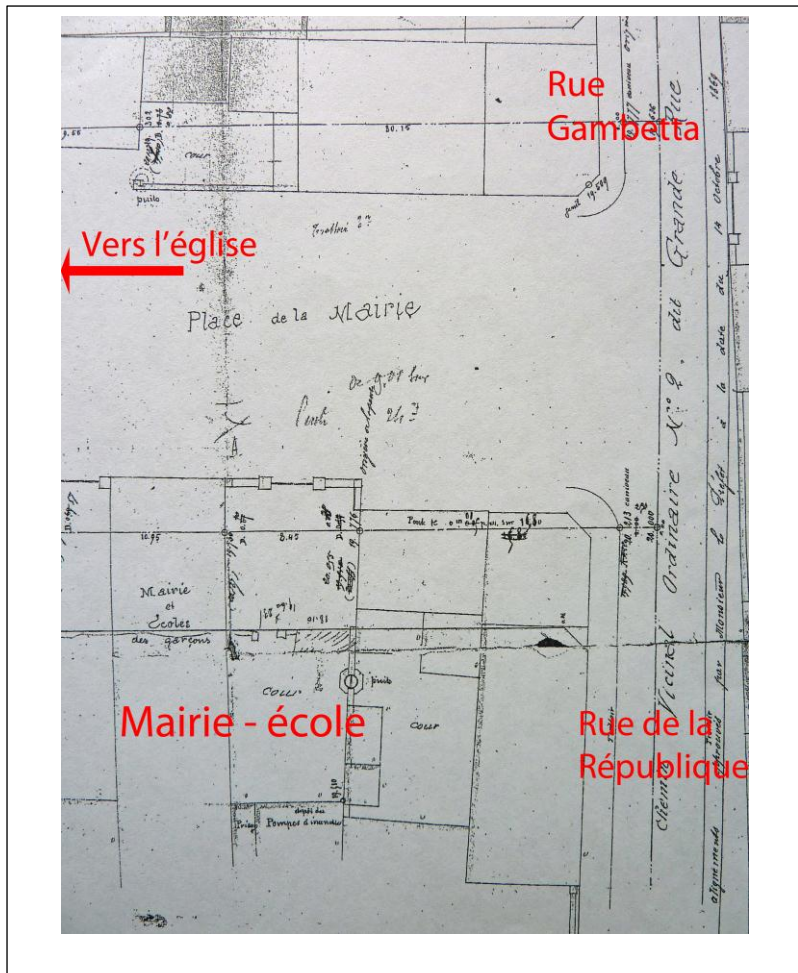


Illustration 4 - A gauche : La situation de la mairie-maison d'école sur la Place de la Mairie, désormais séparée par un mur de la Place de l'Église (Plan de 1869).

En haut à droite : façade sur la place (Plan Darré 1852)

En bas : façade sur la cour (Plan Darré 1852)

L'entrepreneur Jean Leblond qui emporte l'adjudication devra avoir terminé les travaux pour le 31 août 1853.

Bon ! Il reste bien quelques détails à régler, comme le fait que le propriétaire précédent a démonté la chaudière et une glace murale (objet précieux à l'époque) – *Illustration 5* - avant de quitter les lieux ! Il devra restituer. Ou quelques conflits avec l'architecte quant à sa rémunération...

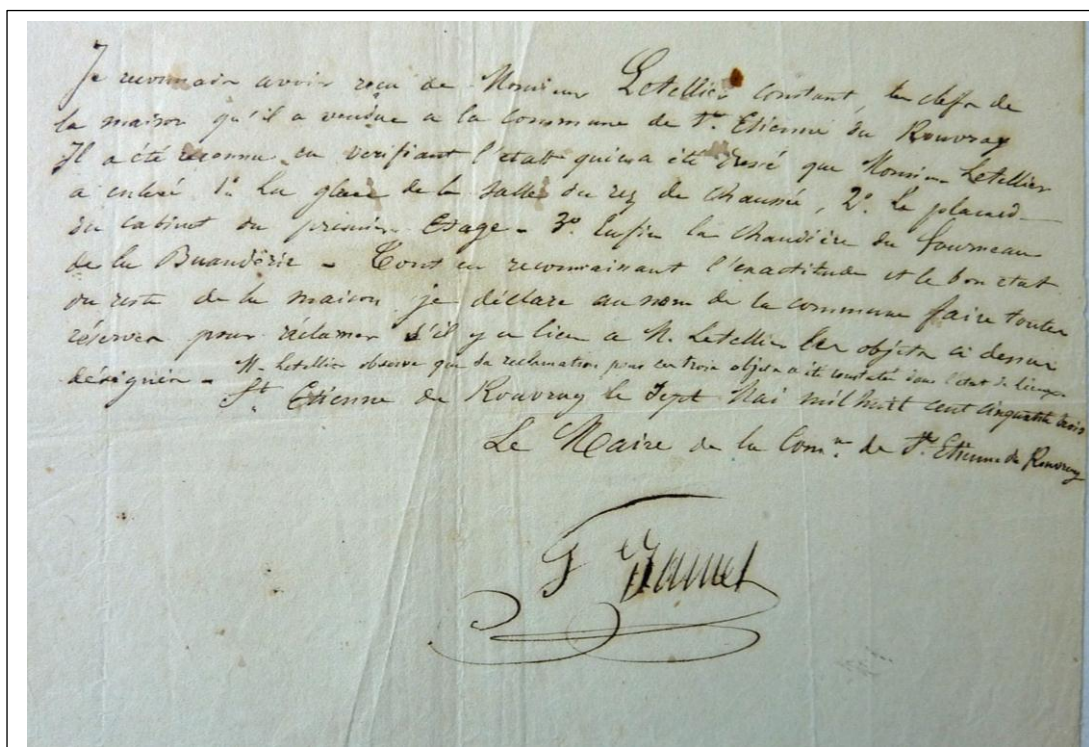


Illustration 5 – Constat dressé le 7 mai 1853 par le maire, M. Jamet, de la disparition des objets en question !

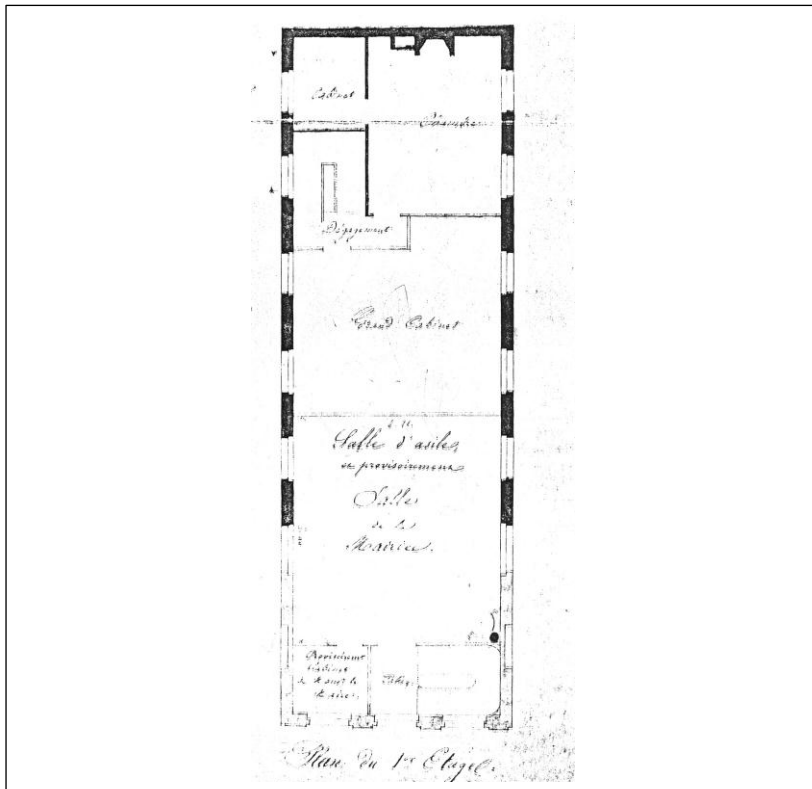


Illustration 6 – Selon le plan de l'architecte Darré en 1852, le 1^{er} étage aurait pu accueillir une « Salle d'asile » (les « salles d'asile » sont devenues écoles maternelles en 1882). En fait ce fut la salle de Mairie



Illustration 7 –Seule photographie : la maison communale à la fin du 19^{ème} siècle. Il n'y a plus que la Mairie ; depuis 1881 l'école des garçons se trouve rue de Paris (Actuelle école Jaurès)

Mais, enfin, Saint Etienne du Rouvray (voir ci-après la physionomie de la ville en 1841) ouvre sa première école communale (Illustrations 4, 6 et 7) digne de ce nom...

... qui peut croître. En 1855, on ouvre une deuxième classe de garçons tenue par l'adjoint de l'instituteur, M. Lemarchand... son gendre ! Mais, même si elle accueille 14 garçons « indigents » (il y en a autant chez les filles qui fréquentent l'école religieuse), elle n'est encore ni laïque, ni gratuite, ni obligatoire...

Saint Étienne du Rouvray en 1841

Quelle était la physionomie de notre Ville à cette époque ? Saint Étienne du Rouvray est un gros bourg, encore rural, qui n'a pas encore été touché par l'industrialisation déjà présente à Rouen bien sûr mais aussi dans les communes environnantes : Oissel Sotteville. Le recensement de 1841 nous apprend que 90% de la population (1482 habitants) habitent dans la Grande Rue (Actuellement : Rue de la République et Rue Gambetta) ; il nous renseigne sur les activités professionnelles des Stéphanois de l'époque. L'agriculture (et les métiers qui la servent) est l'activité économique essentielle de Saint Étienne du Rouvray ; elle occupe cultivateurs et journaliers entre autres. À côté, au service des entrepreneurs locaux ou voisins, on travaille pour le bâtiment (plâtrier, tailleur de pierres) ou les travaux publics (paveur) ; ou encore, pour les femmes (tisserande), au service de l'industrie textile des communes voisines. (Illustration 8)

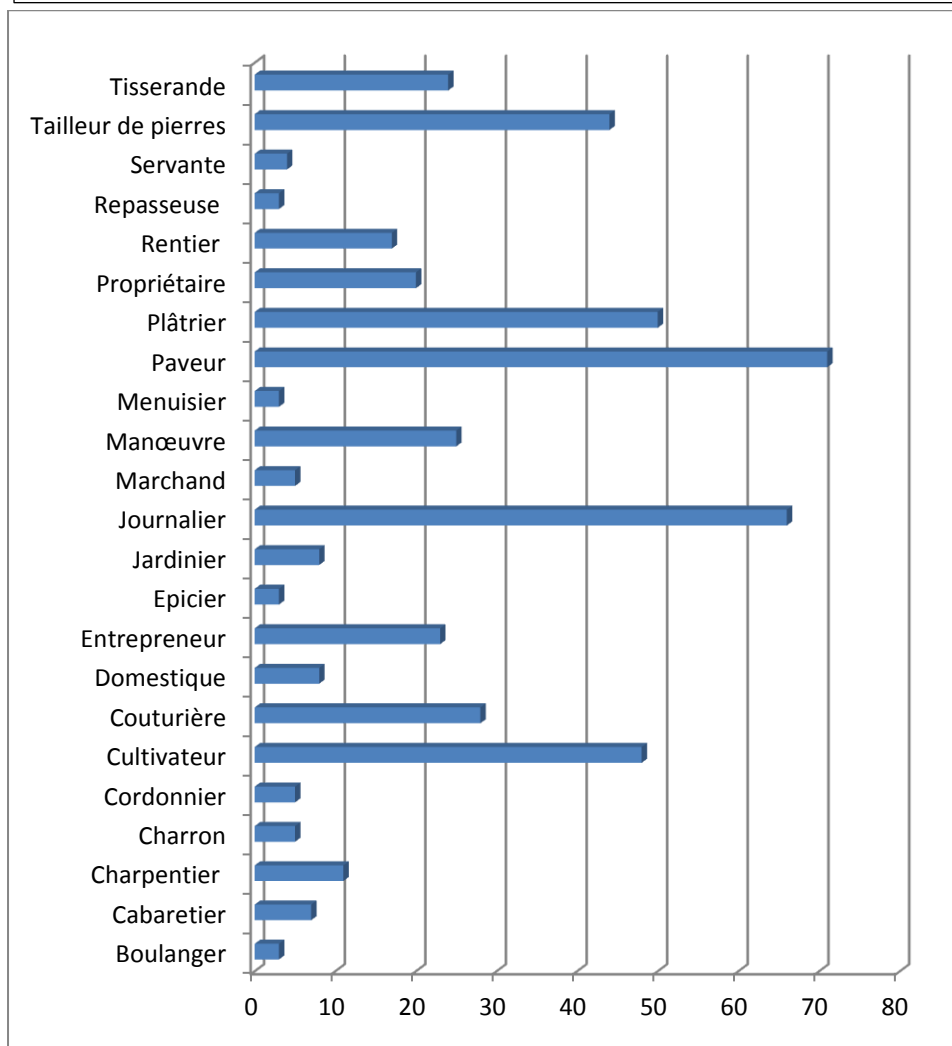


Illustration 8 – Les principales activités des Stéphanois en 1841 (Nombre par activité)

(1) P. Duchemin : *Histoire de Saint Etienne du Rouvray* - 1890

(2) Nous traiterons dans un article ultérieur de l'histoire de la Mairie de Saint Etienne du Rouvray

Sources : sauf indications contraires signalées (Duchemin : *Histoire de Saint Etienne du Rouvray*, 1890), cet article puise ses sources dans les archives municipales de Saint Etienne du Rouvray (y compris le Plan de la place de l'Église) et départementales de Seine Maritime.